
La compensation carbone expliquée

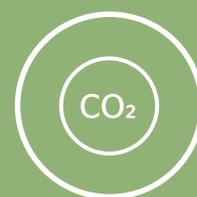


La complexité et l'évolution de la notion de compensation carbone sont à l'origine de certaines réticences et de confusions. Aujourd'hui, la compensation carbone doit être associée à la réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre (GES) ; en effet, elle ne doit en aucun cas se substituer aux efforts pour réduire ses propres émissions.

Comme prouve notre expérience et engagement de longue date, elle a sa place légitime au sein d'une stratégie de neutralité carbone efficace.



Compensation carbone : c'est quoi ?



La compensation carbone est définie par une action qui consiste à financer des réductions d'émissions de GES ou des séquestrations de GES équivalentes aux émissions résiduelles d'une organisation, entreprise ou territoire. Ce financement de projets dits de compensation carbone s'effectue en acquérant des réductions d'émissions, aussi appelées crédits carbone.

Un crédit carbone correspond à 1 tonne équivalent de CO₂ évitée par le projet.

La compensation carbone joue un rôle important dans la lutte contre le changement climatique en permettant de générer du financement conséquent pour réduire les émissions de GES et renforcer les puits de carbone naturels (forêts, utilisation des sols, océans) ou technologiques ; éviter l'émission d'une tonne de CO₂ quel que soit le lieu géographique ou la méthode apporte le même bénéfice climatique. C'est en effet un des outils clefs à notre disposition pour atteindre zéro émission nette au niveau mondial à l'horizon 2050 : seul scénario compatible avec un réchauffement climatique contenu en deçà de 2 °C.

La compensation volontaire : de quoi parle-t-on ?

Pour mieux comprendre et déconstruire quelques mythes autour de la notion de compensation carbone, il convient de différencier deux systèmes de mécanismes de compensation carbone :

- les marchés de la compensation réglementaire établis par un accord ou une loi à l'échelle internationale (il s'agit des mécanismes de projet du protocole de Kyoto) ou nationale (il s'agit des mécanismes de projets liés à des marchés/taxes carbone comme au Québec, en Californie, en Colombie ou en Corée du Sud par exemple) ;
- le marché de compensation carbone volontaire qui est destiné à tous les acteurs qui veulent compenser sans y être tenus par la loi : particuliers, collectivités locales et entreprises. Leurs motivations sont diverses : agir pour le climat, créer de la valeur ajoutée pour leurs consommateurs, investisseurs ou citoyens, anticiper de futures réglementations, engager l'entreprise dans une démarche collaborative avec ses parties prenantes (collaborateurs, ONG, médias), etc.

La compensation volontaire consiste à financer un projet de réduction ou de séquestration d'émissions de GES d'une autre entité.

Pour gérer son risque de transition et atteindre son objectif de neutralité, une organisation peut lancer sa démarche dans son périmètre de



suivi et, au-delà de son périmètre, financer des actions volontaires de réduction d'émissions et de renforcement des puits carbone.

De tels projets de compensation carbone volontaire augmentent également la contribution des organisations aux Objectifs de Développement Durable (ODD) tels que définis par les Nations-Unies (par exemple : réduction de la pauvreté, accès à l'énergie, protection des océans et de la biodiversité...).

Un rapport publié par Imperial College London et ICROA¹ a chiffré à 664 dollars les bénéfices sociaux, économiques et environnementaux de chaque tonne de CO₂ retirée.

Une étude de EcoSystem Marketplace sur The State of Voluntary Carbon Markets a démontré qu'à la fin de l'année 2016, le marché volontaire de carbone a déjà réduit ou évité plus de 1 milliard de tonnes d'émissions !



¹["Quantification and Evaluation of the Voluntary Carbon Market's Co-benefits". Kountouris, Y., Makuch, Z., Tan Loh, E.F., Imperial College London University, ICROA, June 2014](#)

Pertinence : pourquoi faire de la compensation carbone ?

La compensation carbone volontaire permet aux organisations de contribuer aux objectifs de développement durable et de neutralité carbone. Elle permet également de participer à la solidarité internationale et d'accélérer la transition bas carbone à l'échelle mondiale ; par conséquent, c'est une opportunité pour les entreprises d'affirmer leur leadership sur les questions climatiques et environnementales.

Cela explique pourquoi les organisations et notamment les entreprises se décident à soutenir des projets de compensation carbone. Pour maximiser pleinement cet investissement, il est indispensable de privilégier les crédits qui soient pertinents pour votre structure, qui génèrent des co-bénéfices (biodiversité, socio-économique, ODD...) et surtout qui bénéficient d'une certification robuste et reconnue.

Compréhension du principe de fonctionnement

En termes de typologie de projets, plusieurs possibilités s'offrent aux acteurs désireux de financer des réductions ou de séquestrations d'émissions de GES au-delà de leur périmètre direct :

- Projets forestiers (plantations d'arbres, protection des forêts existantes soumises à un fort risque de déforestation, etc.) ;
- Production d'énergies renouvelables à petite échelle ou dans des zones non connectées (énergie solaire, éolienne, biomasse, etc.) ;
- Amélioration de l'efficacité énergétique (changement de systèmes d'éclairages publics, etc.) ;
- Amélioration de la gestion des déchets (biogaz, etc.).



Tout projet de compensation carbone doit répondre aux conditions obligatoires suivantes :

- Être « additionnel » : il n'aurait pas pu voir le jour sans ce financement ;
- Pouvoir mesurer la quantité de CO₂e réduite ou séquestrée ;
- Réaliser la vérification et un audit par un tiers indépendant ;
- Garantir l'unicité des crédits carbonés qu'il délivre (un crédit = 1 tonne de CO₂e évitée).

Il s'agit donc des projets dont les effets sur les réductions d'émissions de GES sont vérifiables et quantifiables. Le respect de ces conditions garantit l'efficacité de la compensation carbone volontaire.

Preuve de l'efficacité de la compensation : son additionalité

Qu'entend-on par l'additionalité ?

L'additionalité des réductions d'émissions de GES est une condition sine qua non pour garantir l'intégrité environnementale d'une activité de compensation carbone. Pour que les réductions d'émissions soient dites additionnelles, il faut qu'elles n'aient pu voir le jour sans le financement prévu.

L'intégrité environnementale de la neutralité carbone nécessite également que la réduction d'une tonne équivalente de GES ou sa séquestration soit enregistrée au crédit de la comptabilité d'une seule entité. Ainsi, les efforts réalisés ne peuvent être revendiqués par plusieurs entités.

Pour s'assurer de l'intégrité environnementale d'une opération de compensation, il est important de faire appel à des organismes de référence et à des labels les plus exigeants.



Pour assurer l'intégrité environnementale de la compensation carbone, des standards ou des organismes de certification définissent, en consultation avec les différents acteurs du marché carbone, les exigences relatives à la qualité des crédits carbone générés par des projets ou par la séquestration de GES. Le respect des exigences formulées par les standards est assuré par des organismes de certification qui évaluent les projets et émettent des opinions sur leur conformité.

Il est indispensable de vérifier que les projets de compensation carbone sont validés et vérifiés par des standards internationaux reconnus. Il ne suffit pas de planter un arbre pour compenser !

Les standards de référence sur le marché volontaire sont :

- le Gold Standard, créé par l'ONG World Wild Fund (WWF) en 2006,
- le Verified Carbon Standard (VCS), géré par VERRA, une organisation à but non lucratif,
- l'American Carbon Registry,
- le Climate Action Reserve.

L'intégrité environnementale d'un projet est encadrée par une méthodologie précise.

Chaque projet de compensation carbone est mis en œuvre à partir d'une méthodologie précise développée par des experts et certifiée par un organisme indépendant. Cette méthodologie permet une comptabilisation des émissions de GES évitées ou séquestrées du projet, qui est vérifiée pour bénéficier de la certification de l'organisme (tel que Gold Standard ou VCS). Sans cette certification, le projet ne peut pas émettre de crédits carbone qui soient ensuite utilisés par une entreprise pour son propre objectif de neutralité carbone.

En France, la certification de projets de compensation carbone nationaux existe grâce au Label Bas-Carbone, lancé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire en 2019. Les projets labélisés font l'objet d'un diagnostic exhaustif réalisé par un auditeur externe

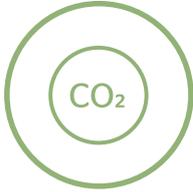
accrédité afin de garantir leur qualité, tant par leur impact environnemental que social et économique. Les réductions d'émissions de GES sont d'abord vérifiées par l'auditeur avant d'être certifiées.

EcoAct fait figure de pionnier en France, ayant permis aux premiers projets du GIP massif central de voir le jour grâce à un financement du Groupe La Poste. Ces projets ont d'ailleurs servi de pilotes dans le cadre du développement du Label Bas-Carbone. Pour aller plus loin, nous développons en ce moment plusieurs méthodologies dont une pour développer un projet pilote sur la restauration de mangroves dans le cadre du label.



Les critiques principales de la compensation carbone volontaire

Depuis une dizaine d'années, les mécanismes de compensation carbone font l'objet de critiques que les professionnels du marché volontaire considèrent pour améliorer leurs pratiques. L'objectif est de rendre ces mécanismes pleinement efficaces pour contribuer à la neutralité carbone.



CRITIQUE : Financer des projets de compensation carbone incite les entreprises à reporter leurs efforts à réduire leurs propres émissions de GES.

RÉPONSE : La compensation carbone est désormais une étape complémentaire de la réduction de ses émissions de GES. Une organisation qui s'engage dans une démarche de neutralité carbone à moyen et long terme doit définir un objectif de réduction de ses émissions de GES aligné sur l'objectif de l'Accord de Paris. Une entreprise n'ayant pas d'objectif de réduction de ses émissions de GES ne pourra pas bénéficier d'une crédibilité auprès de ses parties prenantes.



CRITIQUE : Les mécanismes de compensation carbone ne garantissent pas de réelles réductions d'émissions de GES.

RÉPONSE : La vérification des réductions d'émissions générées par les projets et la validation du principe d'additionnalité constitue une source de suspicion. Il revient aux organismes de certification du marché volontaire et aux autorités de régulation dans le cadre de mécanismes de compensation carbone réglementaires d'établir un cadre de vérification qui soit le plus robuste possible. Sur le marché volontaire, les standards révisent et améliorent régulièrement leurs méthodologies et procédures de vérification.



CRITIQUE : Il y a un manque de transparence et de suivi des crédits de compensation carbone.

RÉPONSE : Le manque de transparence est une critique sur laquelle travaille l'ensemble des opérateurs du secteur. Pour pallier ce problème, les standards publient l'ensemble des documents qui justifient l'enregistrement et la vérification de chaque crédit carbone. Chaque crédit porte un numéro d'identification qui permet de le relier au projet initial. Concernant le suivi de ces crédits, des critiques portent sur le risque de génération, de vente et d'usage multiple de la même réduction d'émissions de GES entre les organisations, autrement appelé « double-compte ». Sur le marché volontaire, les standards ont développé des systèmes de registre pour assurer la traçabilité des crédits permettant de relier un crédit de compensation carbone à une réduction d'émissions effective depuis sa génération jusqu'à son annulation dès lors qu'une organisation l'a « consommé » pour sa compensation carbone.



CRITIQUE : La question de la permanence des réductions : le cas des forêts.

RÉPONSE : Représentant une faible part des projets de compensation carbone, les projets forestiers sont souvent critiqués sur la question épineuse de la permanence des réductions générées (une forêt relâche du CO₂ en cas d'incendies ou de maturité). Les standards comme Verra et Gold Standard traitent cette problématique en proposant le retrait d'une partie des crédits carbone générés par les projets dans un fonds mutualisé commun. Ces crédits carbone sont régulièrement supprimés en fonction des événements observés sur les projets forestiers.



CRITIQUE : Le manque de consultation des communautés locales.

RÉPONSE : Une des critiques est le manque de concertation des communautés locales qui peuvent subir des effets négatifs du développement des projets. Pour pallier ce risque, le WWF et d'autres organisations ont créé dès 2003 le Gold Standard qui permet d'assurer la bonne gouvernance des projets de compensation carbone. Autre exemple : le mécanisme de lutte contre la déforestation REDD a été révisé pour une meilleure prise en compte des populations locales vers un système dit « REDD+ ». Enfin, notons que chaque projet de compensation fait l'objet d'une période de « commentaires publiques », où toute ONG ou individu peut critiquer ouvertement un projet et porter à connaissance du Standard toute dérive observée sur ce dernier.

Des solutions pour une compensation carbone irréprochable



Choisir une structure qui est expérimentée dans la conception et la réalisation des projets certifiés pour le maximum de fiabilité.



Privilégier les prestataires partenaires des labels les plus rigoureux, signataires de meilleures pratiques et audités par des tiers.



Sélectionner des crédits carbone qui bénéficient d'un label de référence encadrant la comptabilisation, le suivi et la vérification du projet et qui font l'objet d'une tenue de registre par une entité indépendante reconnue.



Par souci de transparence, il est important de mettre à disposition de vos parties prenantes une information claire sur les projets sélectionnés, accompagnée des liens vers les labels.

Notre engagement

Dans le cadre de notre activité de compensation carbone, nous suivons les recommandations imposées par la charte de bonnes pratiques d'ICROA (International Carbon Reduction & Offset Alliance).

ICROA est une association qui rassemble des acteurs engagés dans la réduction des émissions de GES et la compensation carbone à l'échelle internationale et qui propose des codes de bonnes pratiques définissant les exigences minimales que tous ses acteurs qui fournissent des services de neutralité carbone doivent respecter. Gérald Maradan, notre CEO et co-fondateur, est co-chair d'ICROA, et nous sommes annuellement audités conformément à la charte.

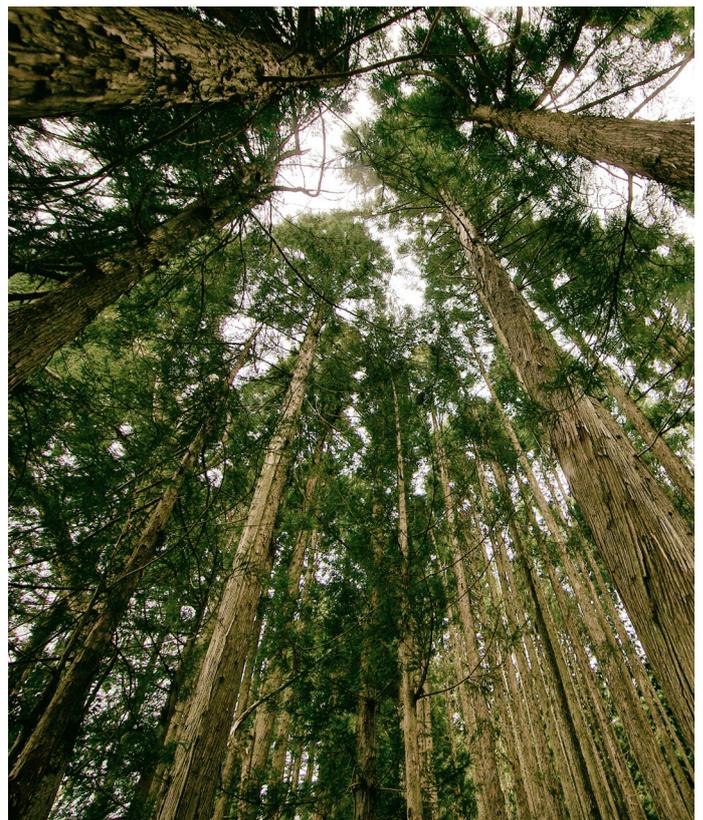
Pour aller plus loin, nous avons établi un registre interne des crédits carbone pour les opérations d'achat, de vente et d'annulation des crédits carbone afin de garantir la propriété des crédits carbone à nos clients.

Nous nous engageons à suivre rigoureusement le référentiel d'ICROA et à faire auditer le registre une fois par an par un auditeur indépendant pour attester que :

- la traçabilité des achats, ventes et annulations de crédits carbone est bien assurée via l'inscription dans un ou plusieurs registres internationaux accrédités par les standards ;
- la provenance, l'unicité, la permanence et l'exactitude qualitative et quantitative des crédits carbone vendus sont respectées ;
- la provenance, l'unicité, la permanence et l'exactitude qualitative et quantitative des crédits carbone annulés pour compte sont respectées.

La certification par les standards les plus rigoureux du marché est bien entendu un prérequis, mais nous auditons en plus tous les projets de compensation carbone que nous proposons pour nous assurer qu'ils sont développés dans les règles de l'art, et ne comportent pas d'effet négatif ni de risque pour nos clients.

Parce que le changement climatique impactera à la fois notre économie et notre mode de vie, nous privilégions les projets apportant le plus de co-bénéfices possibles en lien avec les Objectifs du Développement Durable.



Notre coeur de métier

En tant que pionnier de la neutralité carbone, nous nous sommes engagés à porter et à promouvoir au jour le jour les meilleures pratiques, la rigueur et la transparence de la démarche de neutralité carbone dans sa globalité : de la mesure, en passant par la réduction massive d'émissions de CO₂, jusqu'à la compensation carbone des émissions résiduelles.

La réduction des émissions est au coeur d'une politique de neutralité carbone ; la compensation des émissions est complémentaire.

Elle ne doit en aucun cas se substituer à une démarche de réduction, mais elle peut être réalisée immédiatement, en parallèle d'une démarche de réduction.

En tant que développeur de projets accrédité et partenaire du Gold Standard, nous veillons à ce que nos projets de compensation carbone soient conformes aux normes les plus rigoureuses.

Notre équipe dédiée a pour mission de garantir que chaque projet de compensation carbone que nous développons ou soutenons est aligné sur les ODD et apporte des avantages tangibles et mesurables pour les communautés locales, en complément à la réduction des émissions de GES.



Votre expert climat. Votre partenaire pour un changement positif.

EcoAct, une société Atos, est l'acteur de référence de la décarbonation des entreprises. En tant que société internationale de conseil et de développement de projets, nous accompagnons les entreprises, les institutions et les territoires dans l'atteinte de leurs ambitions climatiques.

Nous intervenons en tant que facilitateur pour intégrer les défis complexes liés à la transition vers un monde bas-carbone et pour guider les dirigeants et leurs équipes dans la transformation de leur business model, pour faire de l'action climat un véritable levier de performance.

EcoAct France

contact@eco-act.com
+ 33 (0) 1 83 64 08 70

EcoAct Espagne

contacta@eco-act.com
+34 935 851 122

EcoAct Royaume-Uni

ukoffice@eco-act.com
+44 (0) 203 589 9444

EcoAct Turquie

turkeyoffice@eco-act.com
+90 (0) 312 437 05 92

EcoAct Etats-Unis

usaoffice@eco-act.com
(+1) 646-757-8174

EcoAct Kenya

info@climatepal.com
+254 708 066 725

